Envoyé en préfecture le 01/03/2024
Reçu en préfecture le 01/03/2024
Publié le
ID : 062-200069482-20240222-D41_2024-DE

# *Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois*

**Séance du 22 février 2024**

L'an 2024 et le 22 février à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 15 février 2024.

Date de la convocation : 15 février 2024
Date d'affichage : 15 février 2024
**Délibération N° 22-02-2024 / N°41**
Etaient présents les membres en exercice : 72

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Coin, Pascal Mestan, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, André Michel, Michel Petit, Julien Bellengier, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, Raymond Wacheux, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Guy Vasseur, Philippe Carton, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, René Pruvost, Marc Degrendele, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Alexandre Decry, Jean-François Varoqui, David Duchateau, Jacques Thellier, Louis Lambert, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Fabienne Kwiatkowski, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Marie Bernard, Martine Gérard, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Françoise Simon, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 8
Membres ayant donné procuration : 15
Membres votants : 95

Absents : Patrick Roblot, Florence Dambreville, Yves Petit, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Jean-Michel Delannoy, Luc Delaporte, Benoit François, Alain Traisnel, Jean-François Haultcoeur, Magalie Jonard, Magali Urbanac, Edouard Hautecoeur, Eric Caron
Absents suppléés : Marie-Angèle Lefetz suppléée par Bertrand Jennequin, Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Patrick Nepveu suppléé Eric Rivaux, Vincent Lacroix suppléé par Pascal Glavieux, Jean-Louis Cauvet suppléé par Maryline Hadj, Christian Thilliez suppléé par Jean-Christophe Nicolas, Henri Cuvillier suppléé par Frédéric Duriez, Muriel Sergier suppléée par Philippe Bouchind'homme
Absents excusés : Hubert Morreel, Sébastien Henquenet, Christian Boucly, Philippe Duez, Chantal Dufresne, Xavier Normand,

Absents ayant donné procuration : Alain Rose ayant donné procuration à Hubert Dingreville, Alexandre Hulot ayant donné procuration à Sylvie Gabez, Jacques Nick ayant donné procuration à Sébastien Bertout, Maurice Soyez ayant donné procuration à Françoise Simon, Patrick Dekeyser ayant donné procuration à Hugues Legoux, Geneviève Meurice ayant donné procuration à Eric Poulain, Sylviane Evain ayant donné procuration à André Michel, Pierre Guillemant ayant donné procuration à Raymond Wacheux, Raymond Lavigne ayant donné procuration à Gérard Nicolle, Arnaud Douchet ayant donné procuration à Philippe Vanderbeken, Roland Descamps ayant donné procuration à Michel Petit, Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Yves Lieppe ayant donné procuration à Stéphane Locquet, André Bouchind'homme ayant donné procuration à Jacques Thellier, Emmanuel Ioos ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

Envoyé en préfecture le 01/03/2024
Reçu en préfecture le 01/03/2024
Publié le
ID : 062-200069482-20240222-D41_2024-DE

**Secrétaire de séance : Etienne Duchateau**

**Titre de la délibération : Modification du Règlement intérieur du personnel communautaire**

Vu le Code Général des Collectivité territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu la délibération n° 483 du 13 septembre 2018 relative au Règlement intérieur du personnel communautaire,
Vu la délibération n° 136 du 12 septembre 2019 relative à la modification du Règlement intérieur du personnel communautaire,
Vu la délibération n° 163 du 24 octobre 2019 relative au règlement intérieur du personnel communautaire,
Vu la délibération n° 161 du 14 octobre 2021 relative à la modification du règlement intérieur,
Vu la délibération n° 20 octobre 2022 relative à la modification du règlement intérieur du personnel communautaire,
Vu la délibération n° 136 du 20 juillet 2023 relative à la modification du règlement intérieur du personnel communautaire,

Considérant la nécessité de modifier le règlement intérieur du personnel communautaire,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 1er février 2024,

Vu l'avis favorable du bureau du 14 février 2024, le conseil communautaire décide à l'uannimité :

- d'adopter le règlement intérieur du personnel communautaire dont le texte est joint à la présente à compter du 22 février 2024,
- de communiquer ce règlement à tout agent employé par la Communauté de Communes, conformément aux dispositions du point 7.1 dudit règlement,
- d'autoriser Monsieur le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président

Michel Seroux

P.O. Le Président
Le Vice-Président délégué

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 01/03/2024 et publication ou notificatio du 01/03/2024

P.O. Le Président
Le Vice-Président délégué